

RLISS de Simcoe Nord Muskoka

# Planification des soins de longue durée Un guide pratique



## Table des matières

Qu'est-ce qu'un foyer de soins de longue durée?.....	1
Comment puis-je savoir à quel moment j'ai besoin de soins de longue durée?.....	2
Où dois-je commencer?.....	2
Quels sont les coûts?.....	3
Comment présenter une demande d'admission à un foyer de soins de longue durée?	
Demande de placement .....	4
Visitez les foyers que vous aimeriez prendre en considération.....	4
Évaluations et formulaires .....	6
Qu'arrive-t-il si je ne suis pas admissible aux soins de longue durée?.....	7
Qu'arrive-t-il si je suis admissible aux soins de longue durée?.....	7
Listes d'attente et temps d'attente.....	7
Attente à l'hôpital.....	8
Attente à domicile.....	9
Offre de lit	
Accepter une offre de lit.....	10
Refuser une offre de lit.....	10
Qu'arrive-t-il si un foyer de soins de longue durée refuse ma demande?.....	10
Avez-vous des questions ou des préoccupations?.....	11
Renseignements.....	12

705-721-8010 ou 1-888-721-2222  
[www.nsmhlin.on.ca](http://www.nsmhlin.on.ca)

## Qu'est-ce qu'un foyer de soins de longue durée?

Un foyer de soins de longue durée est un établissement où vous pouvez vivre confortablement et dans la dignité lorsqu'il devient trop difficile de maintenir votre autonomie dans votre domicile. Les foyers de soins de longue durée sont aussi parfois appelés « maisons de soins infirmiers ».

Voici les services offerts par les foyers de soins de longue durée :

- soins infirmiers sur place 24 heures sur 24;
- tous les repas;
- aide quotidienne pour soins personnels (p. ex. pour se laver, s'habiller et manger);
- chambre dotée d'un mobilier de base, dont un lit, une chaise et la literie;
- services de buanderie et d'entretien ménager;
- services religieux et spirituels;
- fournitures d'hygiène personnelle;
- une personne pour vous aider à prendre vos médicaments et utiliser vos fournitures médicales et cliniques;
- programmes sociaux et récréatifs;
- un milieu sûr et sécuritaire;
- certains foyers de soins de longue durée offrent également des lits de court séjour, notamment pour les soins de relève et de convalescence.

Les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) assurent la coordination des placements dans les foyers de soins de longue durée.

Tous les foyers de soins de longue durée ont des conseils de résidents et bon nombre d'entre eux ont également des conseils de familles. Ces deux types de conseils jouent un rôle dans la prestation des services dans les foyers et l'amélioration de la qualité de vie des résidents, comme répondre à vos questions et vous aider vous et vos proches pendant votre période d'adaptation à votre nouvel environnement. Les foyers de soins de longue durée sont titulaires d'un permis délivré par le gouvernement de l'Ontario et doivent respecter les exigences prévues par la Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée.

## Comment puis-je savoir à quel moment j'ai besoin de soins de longue durée?

Les changements et les transitions font partie intégrante de toutes les étapes de la vie et ils sont présents à tous les âges. Il se peut un jour que vous souhaitiez envisager un foyer de soins de longue durée pour la prochaine étape de votre vie. Vous pouvez commencer à étudier l'option des soins de longue durée lorsque vous :

- croyez que vos besoins en matière de soins vont
- au-delà de ce que d'autres services communautaires peuvent vous offrir;
- avez besoin d'aide relativement aux activités quotidiennes, comme manger, vous laver et vous habiller;
- avez besoin d'une surveillance sur place pour assurer votre sécurité et votre bien-être;
- n'êtes pas en mesure de retourner chez vous après un séjour à l'hôpital;
- avez besoin de soins infirmiers sur place 24 heures sur 24.

## Où dois-je commencer?

Que vous souhaitiez vous renseigner sur les soins de longue durée pour vous-même, un membre de votre famille ou un ami, les professionnels attentionnés et compétents au du RLISS de votre région vous appuieront tout au long de votre processus

de prise de décision. Un coordonnateur de soins du RLISS collaborera avec vous pour :

- étudier d'autres options de logement comme :
  - des logements avec services de soutien et une aide à la vie autonome pour vous permettre de recevoir du soutien à domicile le plus longtemps possible;
  - des maisons de retraite, qui sont des établissements privés qui conviennent aux personnes âgées ayant besoin d'une aide minimale en matière de soins de santé;
- évaluer vos besoins, que vous soyez à la maison, ailleurs dans la communauté ou à l'hôpital, et déterminer votre admissibilité à l'admission à un foyer de soins de longue durée;
- vous aider à prendre une décision éclairée et vous aider vous et votre famille à remplir votre demande d'admission à un foyer de soins de longue durée;
- déterminer si vous êtes admissible aux services de soins à domicile et si vous l'êtes, vous aider à élaborer un plan de soins personnalisé qui répond à vos besoins jusqu'à ce qu'un lit dans un foyer de soins de longue durée devienne disponible.

La décision de présenter une demande d'admission à un foyer de soins de longue durée vous appartient. Il se peut que vous ayez de nombreuses questions et des émotions contradictoires. Il pourrait vous être utile de faire part de vos sentiments aux personnes en qui vous avez confiance, comme vos amis, votre famille, votre médecin ou votre guide religieux ou spirituel.

## Quels sont les coûts?

Lorsque vous êtes admis à un foyer de soins de longue durée, vous devez assumer les coûts de votre séjour. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée publie les frais d'hébergement pour l'ensemble des foyers de soins de longue durée sur le site [Ontario.ca/soinsdelongueduree](http://Ontario.ca/soinsdelongueduree). Il se peut que vous soyez admissible à une aide financière. Vous pouvez vous adresser à votre coordonnateur de soins du RLISS pour en savoir plus sur les coûts.

## Comment présenter une demande d'admission à un foyer de soins de longue durée?

### 1) Demande de placement

Vous pouvez consulter un coordonnateur de soins du RLISS pour déterminer si vous êtes admissible au placement dans un foyer de soins de longue durée, ainsi que pour déterminer les foyers qui répondent à vos besoins. Vous pouvez prendre vous-même contact avec un coordonnateur de soins ou un membre de la famille, un médecin, une infirmière ou un travailleur communautaire peut vous diriger vers cette personne. Si une personne n'est pas en mesure de prendre une décision au sujet des soins de longue durée, son mandataire spécial (par exemple, la personne qui détient la procuration relative au soin de la personne ou certains membres de la famille) peut le faire en son nom. C'est une bonne idée de discuter de la décision de présenter une demande d'admission à un foyer de soins de longue durée de façon ouverte et respectueuse avec la personne faisant l'objet de la demande.

### 2) Visitez les foyers que vous aimeriez prendre en considération

En visitant des foyers ou en faisant des visites virtuelles (le cas échéant) sur le site Web de votre RLISS ou foyer de soins de longue durée, vous pourrez obtenir des réponses à certaines de vos questions. En visitant un foyer, vous pourrez vous faire une meilleure impression de l'environnement et des gens qui y travaillent et qui y vivent.

Lors de la visite d'un foyer de soins de longue durée, il pourrait vous être utile de demander :

- une trousse de renseignements sur le foyer;
- des copies de récents rapports d'inspection; le
- gouvernement provincial procède régulièrement à des inspections, conformément à la Loi de 2007 sur les foyers de

soins de longue durée. Vous pouvez également consulter les rapports en ligne à l'adresse [publicreporting.ltchomes.net/fr-ca/default.aspx](http://publicreporting.ltchomes.net/fr-ca/default.aspx);

- de parler à un membre du conseil des résidents du foyer;
- de parler à un membre du conseil des familles du foyer, le cas échéant.

Avant de visiter les foyers de soins de longue durée que vous envisagez, dressez la liste des caractéristiques qui sont importantes pour vous et prenez rendez-vous pour la visite afin que celle-ci soit instructive. Voici quelques éléments à prendre en considération pour votre liste :

- **Emplacement**

Le foyer est-il suffisamment près pour que votre famille et vos amis puissent vous visiter?

- **Préférences culturelles, linguistiques et religieuses**

Ces facteurs doivent-ils être pris en considération?

- **Types d'activités et de programmes offerts**

Quels types de programmes ou d'activités (par exemple, des activités sociales ou des sorties) le foyer offre-t-il à ses résidents?

- **Affiliation antérieure**

Avez-vous une préférence pour un foyer de soins de longue durée précis en raison d'un rôle actuel ou antérieur (notamment à titre de bénévole, de membre du conseil d'administration ou d'ami ou de membre de la famille d'un résident)?

- **Type d'hébergement**

Quel type de chambre répondrait le mieux à vos besoins? Vous avez le choix entre une chambre individuelle, une chambre à deux lits ou une chambre avec services de base. Veuillez vous renseigner auprès de votre guide sur l'aménagement des chambres (par exemple, le partage des salles de bains, le partage des chambres, la personnalisation de votre chambre en ajoutant des décorations) ainsi que sur les coûts.

- **Besoins supplémentaires**

En Ontario, certains lits sont offerts aux vétérans, aux conjoints réunis qui ont tous deux besoin de soins de longue durée, et aux personnes ayant des préférences religieuses, culturelles

ou linguistiques. Votre coordonnateur de soins du RLISS vous aidera à déterminer s'il y a des foyers dans votre région qui répondent à vos besoins précis et si vous répondez aux exigences d'admission.

### 3) Évaluations et formulaires

- Lorsque vous déterminez qu'un foyer de soins de longue durée répond à vos besoins, vous pouvez consulter votre coordonnateur de soins du RLISS pour commencer le processus de demande.
- Dans le cadre du processus de demande, on vous invitera à remplir plusieurs formulaires. Vous ou votre mandataire spécial devez donner votre consentement afin de pouvoir présenter une demande d'admission à un foyer de soins de longue durée et y être admis.
- Dans le cadre du processus de demande, votre coordonnateur de soins du RLISS réalise des évaluations pour déterminer si vous êtes admissible au placement dans un foyer de soins de longue durée, y compris si vos besoins en matière de soins peuvent être satisfaits dans un foyer de soins de longue durée.
- Si vous êtes jugé admissible, vous pouvez choisir des foyers n'importe où en Ontario. Le RLISS peut vous inscrire sur cinq listes d'attente au maximum. (Ce maximum ne s'applique pas aux personnes dont l'évaluation a révélé un besoin immédiat d'être admis à un foyer de soins de longue durée en raison de leur état de santé ou de leur situation critique.)

### Qu'arrive-t-il si je ne suis pas admissible aux soins de longue durée?

Si vous n'êtes pas admissible à l'admission à un foyer de soins de longue durée, votre coordonnateur de soins du RLISS vous expliquera pourquoi et vous aidera à trouver des solutions de rechange pour répondre à vos besoins. Il vous mettra en contact avec les services communautaires qui vous conviennent, comme des services de livraison de repas, un service de visites amicales



et des programmes de jour pour adultes, pour vous aider à demeurer dans votre résidence plus longtemps que le croyiez possible.

Si vous apprenez que vous n'êtes pas admissible aux soins de longue durée et que vous n'êtes pas d'accord avec la décision, nous vous encourageons à discuter de la question avec votre coordonnateur de soins du RLISS. Si vous n'êtes toujours pas satisfait de la décision, vous avez le droit d'interjeter appel auprès de la Commission d'appel et de révision des services de santé de la province :

**Commission d'appel et de révision des services de santé**  
**151, rue Bloor Ouest, 9e étage**  
**Toronto (Ontario) M5S 1S4**  
**Téléphone : 416 327-8512 ou 1 866 282-2179 (sans frais)**

## **Qu'arrive-t-il si je suis admissible aux soins de longue durée?**

Votre coordonnateur de soins du RLISS vous avisera que vous êtes admissible aux soins de longue durée et enverra votre demande aux foyers que vous avez choisis. Chaque foyer de soins de longue durée examinera votre demande pour déterminer s'il est en mesure de répondre à vos besoins.

## **Listes d'attente et temps d'attente**

Avant d'emménager dans l'un des foyers de soins de longue durée que vous avez choisis, vous devrez probablement attendre qu'un lit qui convient à vos besoins se libère. Vous pouvez attendre des jours, des mois, voire plus longtemps selon le type de chambre que vous attendez et vos besoins en matière de soins.

Nous savons que la période d'attente peut être source de stress pour vous et vos soignants. Pendant cette période, votre coordonnateur de soins du RLISS continuera de collaborer avec

vous pour veiller à ce que vos besoins soient satisfaits jusqu'à ce qu'un lit dans un foyer de soins de longue durée se libère.

Si votre nom figure sur une liste d'attente depuis quelque temps, le RLISS pourrait devoir réévaluer vos besoins pour déterminer s'il y a eu des changements dans votre état de santé ou votre situation.

## Attente à l'hôpital

L'endroit idéal où évaluer vos besoins en matière de soins de longue durée et élaborer le meilleur plan possible de soins immédiats et à long terme pour vous est dans votre domicile. C'est chez vous qu'on évaluera et comprendra le mieux vos besoins quotidiens. Dans certains cas, une personne peut devoir attendre à l'hôpital pour obtenir un placement dans un foyer de soins de longue durée. Si vous attendez à l'hôpital, vous ou votre soignant pourriez être invités à envisager des foyers de soins de longue durée ayant des temps d'attente plus courts afin que vous puissiez recevoir les soins dont vous avez besoin plus rapidement.

Les patients hospitalisés qui attendent un placement dans un foyer de soins de longue durée pourraient être tenus de payer une quote-part pour soins continus. La quote-part est une contribution relative au coût de l'hébergement et des repas et est comparable à la quote-part qui s'applique aux résidents de foyers de soins de longue durée.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la quote-part, y compris les tarifs et des renseignements sur la réduction des paiements en ligne à l'adresse

**<https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-de-laide-pour-payer-des-soins-de-longue-duree>**

Si vous emménagez dans un foyer de soins de longue durée dont la liste d'attente est plus courte, votre nom peut demeurer sur la liste d'attente d'un foyer de votre choix et vous pouvez emménager dans ce foyer lorsqu'un lit se libère.

### **Attente à domicile**

Si vous attendez un placement dans un foyer de soins de longue durée à domicile, vous ou votre soignant pourriez être invités à envisager des foyers de soins de longue durée ayant des temps d'attente plus courts afin que vous puissiez recevoir les soins dont vous avez besoin plus rapidement.

Si vous emménagez dans un foyer de soins de longue durée dont la liste d'attente est plus courte, votre nom peut demeurer sur la liste d'attente d'un foyer de votre choix et vous pouvez emménager dans ce foyer lorsqu'un lit se libère.

### **Offre de lit**

Votre coordonnateur de soins du RLISS communiquera avec vous lorsqu'un lit approprié se libère dans l'un des foyers de votre choix. Vous devez prendre la décision d'accepter ou de refuser un lit dans les 24 heures suivant la réception de l'offre de lit. Pendant cette période, vous pouvez discuter de cette décision avec votre famille ou vos soignants.

### **a) Accepter une offre de lit**

Si vous choisissez d'accepter l'offre de lit, vous devez emménager dans les cinq (5) jours suivant l'acceptation de l'offre. Le ministère ne peut pas garder de lits « vacants » en réserve en raison de la forte demande. Quel que soit le jour où vous emménagez, vous devrez payer les frais d'hébergement pour chacun des cinq (5) jours. Si vous emménagez le jour où vous recevez l'offre de lit, vous devez également payer les frais de ce jour-là. Si le lit qui vous est offert n'est pas votre premier choix, vous pouvez également choisir de garder votre nom sur la liste d'attente des autres foyers de votre choix. Veuillez prendre note que votre priorité sur la liste d'attente des autres foyers de votre choix pourrait changer lorsque vous acceptez une offre de lit.

Le jour où vous emménagez, vous devez assumer la responsabilité du transport pour vous rendre au foyer de soins de longue durée, ainsi que des frais de déménagement et de la prise de toutes les dispositions nécessaires.

### **b) Refuser une offre de lit**

Si vous décidez de refuser une offre de lit, votre dossier sera fermé et votre nom sera retiré de la liste de tous les foyers de votre choix. Vous ne pourrez présenter une nouvelle demande que 12 semaines après la date à laquelle votre nom a été retiré de la liste d'attente, à moins que votre état de santé ou votre situation ne change considérablement. Il y a des exceptions limitées à cette règle; vous pourrez en discuter avec votre coordonnateur de soins du RLISS.

## **Qu'arrive-t-il si un foyer de soins de longue durée refuse ma demande?**

Un foyer de soins de longue durée peut refuser votre demande pour les motifs suivants en vertu de la Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée :

Le foyer de soins de longue durée :

- ne dispose pas des installations matérielles nécessaires pour répondre à vos besoins en matière de soins;
- le personnel du foyer n'a pas les compétences en soins infirmiers nécessaires pour répondre à vos besoins en matière de soins.

Si votre demande est refusée, le foyer vous communiquera, par écrit, la raison du refus et votre coordonnateur de soins du RLISS vous aidera à trouver des solutions de rechange.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision du foyer de soins de longue durée, vous pouvez formuler une plainte en téléphonant à la **Ligne ACTION des Soins de longue durée au 1 866 434-0144**.

## **Avez-vous des questions ou des préoccupations?**

- Si vous avez des questions sur le processus de demande ou le placement dans un foyer de soins de longue durée, communiquez avec votre **coordonnateur de soins du RLISS au 705 721-8010**.
- Téléphonnez à la **Ligne ACTION des Soins de longue durée au 1-866-434-0144** pour faire part de vos préoccupations et de vos plaintes concernant les foyers de soins de longue durée et les RLISS.
- Le gouvernement provincial offre des renseignements exhaustifs sur les soins de longue durée à l'adresse **Ontario.ca/soinsdelongueduree**.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur les lois qui régissent les foyers de soins de longue durée, consultez le site **Ontario.ca/fr/lois/loi/07108**.

## Renseignements

### **Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'hébergement et les coûts :**

Site Web : <http://www.health.gov.on.ca/fr/public/programs/ltc/>

### **Pour obtenir une trousse sur la procuration :**

Téléphone : 705 721-8010, poste 6641

Sans frais : 1 888 721-2222, poste 6641

### **[lignesantesnm.ca](http://www.lignesantesnm.ca)**

Téléphone : 310-2222 (aucun indicatif régional requis)

Site Web : [www.lignesantesnm.ca](http://www.lignesantesnm.ca)

### **Ligne ACTION des Soins de longue durée**

Téléphone : 1 866 876-7658

Sans frais : 1 800 387-5559

### **Ombudsman des patients**

Téléphone : 1 888 321-0339

Sans frais : 1 416 597-0339

Site Web : [patientombudsman.ca/Accueil](http://patientombudsman.ca/Accueil)

### **Prevention of Senior Abuse Network Simcoe County**

Téléphone : 1 866 299-1011

Site Web : [www.psan-sc.ca](http://www.psan-sc.ca)

### **Advocacy Centre for the Elderly**

Site Web : [www.advocacycentreelderly.org/](http://www.advocacycentreelderly.org/)

### **Programme régional intégré de prévention des chutes**

Téléphone : 1 877 665-6065

### **Programme des conseils des familles**

Site Web : [www.familycouncilmembers.net](http://www.familycouncilmembers.net)

### **Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario**

Téléphone : 1 800 387-0073

Site Web : [www.ipc.on.ca](http://www.ipc.on.ca)



  


**Communiquez avec nous sept jours sur sept de  
8 h 30 à 20 h 30**

**705 721-8010 ou 1 888 721-2222**

Pour obtenir des ressources en matière de services de santé  
au sein de la région du RLISS de Simcoe Nord Muskoka,  
composez le 310-2222 (aucun indicatif régional requis)  
ou rendez-vous au

15, promenade Sperling  
Bureau 100  
Barrie (Ontario) L4M 6K9

Date de publication : Novembre 2018

---